



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TGV Est

Question au Gouvernement n° 2318

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports et du logement, une de mes premières interventions à l'Assemblée nationale en 1986 portait sur le TGV Est.

M. Eric Doligé. Vous n'êtes guère efficace !

M. Jean-Yves Le Déaut. Et si les annonces gouvernementales successives ont depuis confirmé le programme du TGV Est vers Strasbourg et vers l'Allemagne, le Gouvernement dirigé par Lionel Jospin est le premier entré dans la phase de réalisation concrète en octroyant les moyens financiers pour sa réalisation. Pouvez-vous nous confirmer, ainsi qu'à tous mes collègues d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine, le calendrier de réalisation de la ligne et la date à laquelle le TGV Est reliera effectivement Paris à Strasbourg ou à Nancy ? Un autre problème nous préoccupe: celui de la localisation de la gare lorraine. Cette question dépasse le cadre régional, car selon qu'elle sera située en pleins champs ou à l'intersection de la ligne Bruxelles-Bâle via Luxembourg et de la ligne Paris-Munich via Strasbourg, le TGV Est présentera ou non un intérêt pour nos voisins allemands, belges ou luxembourgeois. La SNCF et Réseau ferré de France privilégient cette solution d'intersection plutôt que celle d'une gare en pleins champs, sans intérêt en termes de développement économique et d'aménagement du territoire.

M. Denis Jacquat. C'est faux !

M. Jean-Yves Le Déaut. N'allons pas répéter l'erreur de la gare picarde que l'on appelle la gare aux betteraves ! Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire quel est le choix du Gouvernement sur cette localisation ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. Guy Teissier. Ce sera Béziers !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. D'abord une bonne nouvelle, monsieur le député: l'ensemble des collectivités territoriales concernées ont délibéré sur leur participation au financement du TGV est-européen. La convention sera établie dans les prochains jours. Les quelques mois de retard pris du fait de quelques collectivités devraient pouvoir être rattrapés et les délais finalement respectés. Pour ce qui concerne la gare lorraine, la déclaration d'utilité publique prévoit, vous le savez, que la gare lorraine sera installée à Cheminot. (Sourires.) Le Gouvernement, comme toujours, entend respecter ses engagements. Mais, tout comme vous, d'autres élus avaient souhaité voir cette gare située à l'interconnexion de la liaison ferroviaire Nord-Sud, à Vandières. Nous étions convenus, le 29 janvier 1999, d'étudier cette possibilité, sachant que son financement n'est pas inclus dans la convention de financement général dont je viens de parler. Je ne puis guère en dire plus à ce stade, sinon que cette question ne fait pas encore l'unanimité parmi les élus. Mais je sais que RFF et la SNCF ont plutôt une préférence pour Vandières. En conséquence, j'estime nécessaire de réserver les emprises à Vandières et de prévoir les aménagements de voies et de sécurité de manière à y réaliser la gare si cette possibilité est finalement retenue. Bien entendu, un protocole financier complémentaire sera nécessaire pour la prise en charge du surcoût qui en découlera, de l'ordre de 80 millions de francs. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2318

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2000, page 6867

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 octobre 2000